

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 31 juillet 1986.

RAPPORT (1)

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat.

Par M. Paul MASSON,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jacques Limouzy, *député*, sous le numéro 338.

(2) Cette commission est composée de : MM. Jacques Toubon, *député, président* ; Jacques Larché, *sénateur, vice-président* ; MM. Jacques Limouzy, *député*, Paul Masson, *sénateur, rapporteurs*.

Membres titulaires : MM. Marcel Rudloff, Charles de Cuttoli, Charles Jolibois, Félix Ciccolini, Charles Lederman, *sénateurs* ; MM. Pierre Mazeaud, Jean-Jacques Hyst, Albert Mamy, Jean-Pierre Michel, Michel Sapin, *députés*.

Membres suppléants : MM. Pierre Brantus, Pierre Ceccaldi-Pavard, François Collet, Michel Dreyfus-Schmidt, Jacques Eberhard, Michel Rufin, Jean-Pierre Tizon, *sénateurs* ; MM. Serge Charles, Olivier Marlière, Francis Delattre, Paul-Louis Tenaillon, Gilbert Bonnemaïson, Jean-Jacques Barthe, Georges-Paul Wagner, *députés*.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 155, 202 et T.A. 10.
2^e lecture : 301.

Sénat : 1^{re} lecture : 424, 457 et T.A. 138 (1985-1986).

Ordre public. — Associations et mouvements - Etrangers - Justice - Paris - Procédure pénale - Terrorisme - Code de procédure pénale.